

Tir à l'Arc 2026-2027



1- Qui sommes-nous ?

L'association **La Flèche Thoréfoléenne** a pour objet la pratique du tir à l'arc, sous toutes ses formes (loisirs et compétition), avec tous les types d'arcs, dans toutes ses disciplines (en salle et en plein air), et dans toutes ses catégories d'âge.

Les statuts déposés à la préfecture de Rennes, sont disponibles sur simple demande au secrétaire de l'association.

Site internet du club : <https://lft-club.fr>

2 – Entraînements :

La pratique du tir à l'arc demande, au-delà des apprentissages fondamentaux, des capacités de concentration, de persévérance et d'autonomie parfois difficiles à acquérir ou maîtriser, notamment chez les plus jeunes.

Pour progresser, il faut savoir être patient et donc être motivé.

Horaires et lieux

Salle de la Vigne	Mercredi	Vendredi
Initiation	19h30 - 20h30	18h15 – 20h15
Archers confirmés	20h30 - 22h00	19h15 - 20h45

Dates

Début des entraînements : le 12/09 pour les archers confirmés et le 14/09 pour les jeunes et les débutants ; Fin des entraînements : 3^{ème} ou 4^{ème} semaine de juin 2027 ;

Passage de flèches (test de niveau): dans la semaine précédant chaque période de vacances scolaires. Pas d'entraînement durant les vacances scolaires et les jours fériés sauf instructions contraires.

3 - Conditions d'inscription/Admission dans les séances

Les archers désireux de reconduire leur inscription sont priés de se manifester avant le Forum.

Âge minimum requis : 11 ans révolus au 1er janvier 2027.

Composition du dossier (seuls les dossiers complets sont acceptés):

La fiche d'inscription remplie et signée ;

Un chèque du montant de la cotisation à l'ordre de LFT.

Cotisations :

- né(e) après le 01/01/2007 ("Jeune"): 80 € - Adulte non compétiteur : 110 € - Adulte compétiteur : 120€.

- À partir de la troisième inscription d'une même famille, la cotisation Jeune est réduite au coût de la licence FFTA 2027.

Ce coût comprend :

L'assurance individuelle dans le cadre de la FFTA ;

L'adhésion à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc), la Ligue de Bretagne, le CD35 (Comité départemental);

La part réservée au club.

Pour toute inscription, il vous sera demandé de répondre à un questionnaire relatif à votre état de santé. Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs questions il faudra demander un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc.

La licence

Un dossier complet nous permet de faire la demande de licence auprès de la FFTA.

La licence comprend une assurance individuelle pour la pratique de ce sport dans le cadre de la FFTA. Elle sera adressée à l'adresse électronique indiquée dans la fiche d'inscription.

Tout archer doit l'avoir sur lui aux séances de tir et lorsqu'il transporte son arc ou de manière dématérialisée.



4 - Responsabilités

Les informations communiquées par les bénévoles du club sont diffusées par l'intermédiaire des archers présents aux séances d'entraînement, par affichage dans les salles et par utilisation du courrier électronique pour ceux qui auront indiqué une adresse dans la fiche d'inscription.

Lors de chaque séance, nous demandons aux parents des jeunes archers, avant de laisser leur enfant :

- De s'assurer de la non-annulation de la séance (indiquée par affichage sur la porte),
- De vérifier qu'un initiateur est présent
(Nous pourrions être dans l'impossibilité de signaler un empêchement de dernière minute) ;
- De s'assurer que leur enfant pénètre bien dans la salle.

5 - Équipement

L'association dispose d'un certain nombre d'arcs qui sont affectés lors de la première séance aux archers sur critères physiques tels que : œil directeur (G/D), taille et âge/puissance.

Il se peut cependant qu'il ne soit pas possible d'éviter (temporairement ou de manière plus durable) le partage d'un arc au cours d'une même séance...

Le bon choix d'un arc demande un minimum de pratique et d'expérience, aussi déconseillons-nous aux débutants l'achat d'un arc dès le début de l'année.

Par contre, à l'issue d'une première année de pratique, nous encourageons les archers à se doter d'un équipement propre bien adapté qui ne pourra que favoriser leur progression.

Blasons et ciblerie sont bien sûr fournis par le club.

Par contre le petit équipement de base précisé ci-dessous doit être acheté par l'archer.

- Carquois ;
- Brassard protège-bras
- 6 flèches en carbone pour débutant, (longueur minimale mesurée de l'aisselle au bout des doigts, bras allongé) ;
- Dragonne ;
- Palette à cale (modèles G ou D, de taille petite, moyenne ou grande).

Cette dernière se substituera après les vacances de la Toussaint à la palette simple confiée par l'association aux nouveaux adhérents pour débiter la saison.

L'association se charge de regrouper les commandes (fournisseur : **Bretagne Archerie, 18 rue Nationale –Thorigné-Fouillard**)

Coût demandé pour le kit complet : 55 €

Un maillot du club sera disponible pour les archers intéressés au prix de 20 €.

Pas de tir sans matériel au complet ! Il est important de vérifier que les jeunes ont bien leur 6 flèches en état de tirer jusqu'à la fin de l'année. Nous pourrions proposer l'achat de flèches adaptées en cours d'année pour remplacer les cassées.

6 - Informations complémentaires

Structuration

Au niveau mondial de la structure se situe la FITA (Fédération Internationale de Tir à l'Arc) dont fait partie la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).

En France, les clubs qui sont affiliés à la FFTA (comme la LFT) font partie d'un Comité Départemental, (pour nous le CD35), lui-même intégré à la Ligue de Bretagne.

7 - Stages et Compétitions

Il est recommandé de faire de la compétition, ne serait-ce que pour rencontrer d'autres clubs et de nouveaux archers qui partagent la même passion, mais surtout parce que ces confrontations, ces échanges sont bien souvent sources de progression.

Nous informons les archers des stages et des compétitions adaptés à leur niveau organisés dans la région de Rennes oralement lors des séances d'entraînement, par voie d'affichage dans les salles et via le site de l'association.

Les compétitions sont organisées par discipline, avec en particulier :

- Le tir en salle, généralement à une distance de 18m sur un blason de 40 cm;
- Le tir en plein air sur cibles fixes (distance de 30 à 70m, blason de 80 ou de 122cm);
- Le tir en plein air dit *Campagne* sur cibles dans un parcours à des distances variables ;
- Le tir en plein air dit *Nature*, un peu équivalent au précédent mais sur cibles animalières ;
- Le tir en plein air dit *3D*, similaire du précédent sur cible animalière en trois dimensions.

Les compétitions se font par catégories d'âge et par type d'arc.

Elles peuvent être de niveau départemental, régional ou national.

Les droits d'engagement (de 6 à 12 €) sont pris en charge par l'association dans la limite de 40€ par archer.